

**De:** David Lafont - LAFONT TP <d.lafont@lafont-tp.com>  
**Envoyé:** mercredi 3 septembre 2025 08:41  
**À:** Enquete publique PLUI  
**Objet:** Enquête publique PLUI

PLUI – Demande de révision concernant la zone UY2

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique actuellement ouverte sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), je tiens à vous faire part de ma vive inquiétude concernant le traitement de la zone UY2 (actuellement zone 2 AUP dans le PLU en vigueur).

Fin 2023 – début 2024, une modification du PLU avait été obtenue afin de permettre le changement de destination des bâtiments existants. Cette évolution, bien que difficile à obtenir, représentait une avancée majeure pour redonner vie à des constructions aujourd'hui inutilisées. Or, force est de constater que cette modification n'a pas été reprise dans le projet de PLUI.

Ce retour en arrière risque d'entraîner des conséquences préjudiciables : dévalorisation du patrimoine, blocage de projets locaux déjà identifiés (Minoterie, futur quartier de la gare, zone Baobab...), maintien de friches urbaines et de bâtiments désaffectés pour de longues années. Pour l'avenir d'Orthez et de son attractivité, ces zones doivent au contraire être ouvertes à une mixité de destinations, afin de favoriser le développement économique, social et environnemental.

C'est pourquoi je vous demande de revoir la rédaction concernant la zone UY2 et d'intégrer à nouveau la possibilité de changements de destination, afin que ce secteur puisse évoluer de manière positive au bénéfice des habitants, des acteurs locaux et du territoire dans son ensemble.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et reste convaincu que la révision du PLUI sur ce point est indispensable pour éviter des décisions irréversibles et soutenir la vitalité de notre commune.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



**David LAFONT**

Directeur

**Mobile : 06 99 92 59 00**

**E-mail : d.lafont@lafont-tp.fr**